

Pôle communication

Mercredi 22 septembre 2021

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 22 septembre, a arrêté quatre projets de délibération du Congrès. Il a également adopté deux délibérations du gouvernement et 29 arrêtés.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement, avec Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant aménagement des règles et des délais en matière administrative ; civile et de procédure civile dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 (prorogation des délais administratifs, adaptation des règles relatives aux marchés et contrats publics, adaptation des règles applicables aux juridictions de l'ordre judiciaire statuant en matière non pénale). Il propose d'adapter des règles de procédure civile afin d'assurer, pendant la période de confinement, la continuité du fonctionnement des services publics tout en garantissant les droits des administrés et des justiciables. Il s'agit, pour l'essentiel, de la reconduction du dispositif instauré par la délibération n° 141 du 16 avril 2021 lors du confinement du mois de mars 2021. Il propose, en outre, de pérenniser ce dispositif, afin qu'il s'applique dès lors qu'une mesure de confinement est adoptée en Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant adaptation des règles relatives au traitement judiciaire des entreprises en difficulté ainsi qu'au fonctionnement et aux comptes des personnes morales et autres entités de droit privé dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. Ce texte vise à reconduire le dispositif mis en place par la délibération n° 23/CP du 11 avril 2020, appliqué au cours du mois de mars 2020. Il concerne le traitement judiciaire des difficultés des entreprises (gel des situations, assouplissement des échéances pour les procédures de conciliation, plans de sauvegarde ou de redressement, etc.), les règles de fonctionnement des organes de décision des entreprises et personnes morales de droit privé (prolongation de trois mois des délais d'approbation des comptes des sociétés, etc.) et les contrats de syndic de copropriété (le renouvellement de plein droit du contrat de syndic).

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement,

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération n° 171 du 19 août 2021 prise en application de la loi du pays relative aux chambres consulaires de la Nouvelle-Calédonie et fixant les statuts particuliers de la chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie.

> *Voir communiqué détaillé « Réforme des statuts de la Chambre d'agriculture ».*

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif au registre de l'agriculture et de la pêche de la Nouvelle-Calédonie.

> *Voir communiqué détaillé « Réforme des statuts de la Chambre d'agriculture ».*

Délibérations du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire) et devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé un ordre d'opération feux de brousse, de forêt et d'espaces naturels combustibles. Ce document fixe les modalités d'organisation et de mise en œuvre opérationnelle des moyens liés à la prévention et à la lutte contre les feux.

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement, avec Yannick Slamet et Adolphe Digoué, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2021-1455/GNC du 8 septembre 2021 relatif à la réglementation des prix de certains produits destinés à lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19. Le prix unitaire maximum de vente au détail des masques chirurgicaux est fixé à 30 francs au lieu de 50 francs.

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement, avec Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 500 000 francs à l'association « Écoles Pikinini Nouvelle-Calédonie » pour la poursuite de ses actions en faveur de la Francophonie dans les écoles du Vanuatu et l'envoi de containers de matériel pédagogique, de livres, de fournitures et de mobilier scolaires.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le calendrier scolaire 2021-2022 des établissements d'enseignement primaire et secondaire publics et privés de la Nouvelle-Calédonie. Les dates des vacances de la 4^e période sont auront lieu du lundi 27 septembre au dimanche 10 octobre (au lieu du samedi 9 au dimanche 24 octobre). Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, la rentrée au sein des établissements scolaires est prévue le lundi 11 octobre. Les vacances d'été débiteront le samedi 11 décembre (au lieu du 18 décembre).

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné la province Nord en tant que centre de vaccination contre le virus du Covid-19 en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné la province Sud en tant que centre de vaccination contre le virus du Covid-19 en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les capacités d'accueil du centre de soins de suite et de réadaptation (CSSR). La situation épidémique nécessite en effet d'étendre les capacités d'accueil du CHT Gaston-Bourret au CSSR afin de garantir la fluidité de la prise en charge des patients. 30 patients pourront être transférés depuis le CHT Gaston-Bourret vers le CSSR.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2013-1909/GNC du 23 juillet 2013 portant agrément de contrats, avenants et protocoles d'achat d'électricité et fixant le mode de comptabilisation des coûts d'achat à la production dans le calcul des tarifs publics de l'électricité. Cette modification concerne le mix théorique, inchangé depuis 2016 alors que, depuis cette date, le parc de production a évolué avec notamment la mise en service d'un grand nombre de centrales photovoltaïques. Ces modifications devraient permettre de réduire les écarts de prévisions sur les achats d'énergie électrique, qui étaient depuis quelques trimestres surestimés et participaient de façon artificielle à l'augmentation des montants des composantes de stabilisation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant de la composante de stabilisation applicable au 4^e trimestre 2021. Elle permettra de stabiliser les tarifs applicables aux clients de la distribution publique d'électricité. Cet arrêté vise également à répercuter le déficit du système électrique constaté sur l'exercice 2020-2021, sur l'exercice 2021-2022.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la structure de prix de l'essence et du gazole. La variable de péréquation du gazole passe de 5,1 francs par litre à 5,5 francs et celle de l'essence de 3,4 francs par litre à 3,7 francs. Néanmoins, au 1^{er} octobre 2021, les prix publics de l'essence et du gazole baisseront. La hausse des variables de péréquation sera en effet compensée par la baisse des cotations internationales de ces produits.

Au visa d'Adolphe Digoué, avec Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les émoluments des mandataires de justice. Cette décision fait suite à la loi du pays n° 2020-2 du 20 janvier 2020 de soutien à la croissance de l'économie calédonienne et à la délibération n° 160 du 28 juin 2021 relative aux mandataires de justice. Les nouveaux barèmes visent à garantir un équilibre entre l'objectif de réduction de la tarification en vigueur et le maintien de l'attractivité de ces professions afin de permettre l'installation en Nouvelle-Calédonie de plusieurs mandataires de justice.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 12 dérogations au niveau de qualification professionnelle maritime minimum.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné quitus de sa gestion pour l'année 2020 au gestionnaire du service de la régie locale des tabacs. Le chiffre d'affaires et le résultat net ont progressé de 7,6 % grâce à l'augmentation des prix sur les tabacs à rouler en septembre 2019. La consommation a chuté de 1,8 %, conséquence de la politique des prix sur les addictions (depuis 2016 le marché du tabac a diminué de 34 %). À la suite de l'augmentation des prix sur les tabacs à rouler en septembre 2019, les ventes de tabacs à rouler ont chuté de 4,4 %, ce qui est conforme aux objectifs qui avaient été fixés par le gouvernement.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique des projets de délibération suivants :

- projet de délibération portant aménagement des règles et des délais en matière administrative, civile et de procédure civile dans le contexte de l'épidémie de Covid-19;
- projet de délibération portant adaptation des règles relatives au traitement judiciaire des entreprises en difficulté ainsi qu'au fonctionnement et aux comptes des personnes morales et autres entités de droit privé dans le contexte de l'épidémie de Covid-19.

Au visa de Vaimu'a Muliava, avec Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « NC Connect » et la mise en œuvre du téléservice associé.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2019-867/GNC du 9 avril 2019 fixant la liste des représentants des organisations syndicales siégeant à la commission consultative de la certification professionnelle. Catherine Benoist et Catherine Poedi sont désignées comme titulaires. Audrey Cado et Hermann Taalo sont désignés comme suppléants.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé une action de formation et pris en charge un parcours individualisé de formation professionnelle continue.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **E27** Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Valérie Poirmeur en qualité de cheffe du service de l'affectation, de l'information, de l'orientation et de la scolarité à la direction générale des enseignements – vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

* *
*

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **G1.1** Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur le projet de décret relatif à l'adaptation du fonds de solidarité pour les mois de juin, juillet, août et septembre 2021 à destination des entreprises domiciliées en Guadeloupe, en Guyane, à La Réunion, en Martinique, à Mayotte, à Saint-Martin, Saint-Barthélemy, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna, et particulièrement touchées par les conséquences de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation.
- **G1.2** Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur le projet de décret relatif à la délivrance par voie électronique sécurisée du bulletin n° 3 du casier judiciaire.
- **G2.1** Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur le transfert de gestion à la commune de Bourail d'une dépendance du domaine public maritime de la province Sud.
- **G3.1** Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis relatif à la reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels (CIMM) en Nouvelle-Calédonie d'une personne.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.